



Carte Conforama litiges

Par **Manu2474**, le **15/01/2021** à **14:42**

Bonjour,

Il y a longtemps, j'ai contracté une carte Conforama (facet) pour acheter un lit et une centrale vapeur que je remboursais 50 euros par mois et j'ai eu des difficultés financières. En 2012, j'ai eu un rejet de prélèvement, ils n'ont pas renouvelé leur prélèvement puis, pas de courrier de relance, seulement aujourd'hui ils me réclament 5.000 euros par huissier de justice alors que je ne leur dois pas cette somme.

Quel recours je peux avoir pour annuler cette somme qu'on me réclame et sont'ils en droit de me les réclamer après 9 ans passés ? Pouvez vous m'aider svp ?

Merci.

Par **P.M.**, le **15/01/2021** à **16:56**

Bonjour,

Il faudrait que vous confirmiez qu'il s'agissait d'un crédit renouvelable (revolving)...

Par **miyako**, le **16/01/2021** à **09:17**

Bonjour,

Sur son commandement, l'huissier a du détailler ce qui se passait mais, sans titre exécutoire, il ne peut rien faire. En effet, après 2 ans, au jour de l'incident de paiement, il y a forclusion, même si le prêteur a augmenté la réserve disponible sur un credit renouvelable.

Amicalement vôtre.

suji KENZO

Par **Tisuisse**, le **16/01/2021** à **09:31**

Bonjour,

Je pense qu'il s'agit d'un huissier qui n'intervient qu'à titre de tentative de recouvrement amiable. Donc, avant toute autre démarche, demander à l'huissier le titre exécutoire titre qui, j'en suis persuadé, est inexistant. Ce faisant, huissier ou non, il n'agit pas autrement qu'une officine de recouvrement, rien d'autre.

Voir ce dossier : www.experatoo.com/information-du-consommateur/...

Par **P.M.**, le **16/01/2021** à **10:42**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait déjà savoir de quoi il s'agit et attendre la réponse de l'intéressé à mon interrogation s'il veut bien revenir nous la donner, cela évite des réponses "standard"...